



Licence Musique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musique. 2014, Université Paul-Valéry Montpellier 3.
hceres-02037288

HAL Id: hceres-02037288

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037288>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Musique

de l'Université Paul Valéry
Montpellier 3

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Paul-Valéry Montpellier 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Musique

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI150009265

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université Paul-Valéry Montpellier 3, UFR 1, ROUTE DE MENDE, 34199 MONTPELLIER CEDEX 5 France.
Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Agglomération (Parcours musicien interprète).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Musique* offre trois parcours : *Musique et musicologie*, *Enseignement musical* et *Musicien interprète*. La spécialisation est progressive et s'affirme en deuxième année (L2), d'une manière plus nette dans le parcours *Musicien interprète*, conformément aux exigences de cette filière qui fonctionne en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier. Ces trois parcours se poursuivent en troisième année (L3), les étudiants pouvant aussi s'orienter vers une troisième année de licence professionnelle *Administrateur culturel*. Le parcours *Musique et musicologie* conduit aux métiers du patrimoine et à la recherche musicologique (master, doctorat) ; le parcours *Enseignement musical* à la préparation des concours de l'Education Nationale et au Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) ; le parcours de *Musicien interprète* ouvre à des poursuites d'études menant aux carrières d'interprète et aux métiers de l'enseignement musical dans les établissements spécialisés contrôlés par le ministère de la Culture.

La formation propose des disciplines théoriques (musicologie), pratiques (technique musicale) et des enseignements préprofessionnels. Les relations du département Musique avec l'Orchestre National, l'Opéra national de Montpellier et des ensembles implantés à Montpellier facilitent les mises en situation professionnelle.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Géographiquement bien située, cette formation est attractive et bien pensée, dans ses contenus comme dans la diversité des ouvertures professionnelles possibles. La mention est bien insérée dans un environnement musical et culturel très favorable.

La formation offre un enseignement musicologique complet, couvrant la plupart des périodes et styles. La place accordée aux disciplines de technique musicale garantit la solidité des compétences dans les trois parcours. L'ensemble présente un bon équilibre et prépare les étudiants aux activités professionnelles annoncées. Après le tronc commun, la spécialisation est progressive et maintient une certaine perméabilité d'un parcours à l'autre et de la mention *Musique* à d'autres mentions du domaine *Arts, lettres, langues*. La présence de l'informatique musicale est également à porter au crédit de la mention. On apprécie la pertinence des contenus d'enseignement proposés pour acquérir des compétences bien identifiées, spécifiques à chacun des parcours, et la bonne organisation de ces enseignements dans le dispositif d'ensemble. Les activités musicales sont variées, ce qui offre aux étudiants des possibilités d'expériences pratiques enrichissantes qui constituent un encouragement pour le travail musical autonome et la gestion d'un ensemble (l'ensemble Hortus deliciarum est un excellent exemple). En revanche, si les langues sont bien représentées, les certifications possibles ne sont pas précisées. L'évaluation est sérieuse et dans l'ensemble encourageante pour les étudiants, avec la double évaluation et conservation de la meilleure note obtenue.

L'aide à la réussite, mise en place à l'Université Paul Valéry - Montpellier 3, ne peut enrayer la forte fonte des effectifs entre la première et deuxième année de licence, comme on l'observe dans l'ensemble des départements de musicologie français, malgré le bon dispositif de « semestre renouvelé » en vigueur : 84 IP en L1, 37 en L2 (2008-2009) ; 61 IP en L1, 43 en L2 (2009-2010) ; 90 IP en L1, 40 en L2 (2010-2011) ; 91 IP en L1, 50 en L2 (2011-12), 77 IP en L1, 44 en L2 (2012-2013). Cela est dû aux difficultés propres à une discipline exigeante et à l'hétérogénéité des étudiants qui choisissent parfois cette filière sans mesurer l'effort demandé, même lorsque l'information est bien faite, ce qui est le cas à Montpellier. La chute des effectifs, plus ou moins marquée selon les années, est d'autant plus inquiétante que les effectifs d'étudiants entrants ne sont pas pléthoriques. Entre L1 et L2, le taux de passage, relativement stable de 2008 à 2011 (56 %, 54 %, 58 %) est de 44 % en 2011-2012. Le taux de passage entre L2 et L3, de 2008-2009 à 2011-2012, est respectivement de 81 %, 86 %, 88 % et 72 %, ce qui est nettement plus favorable. Cela démontre l'efficacité de l'encadrement et du soutien, et un travail de fixation qui entretient la motivation des étudiants. L'environnement musical très riche permet des mises en situation certes variées, mais au cas par cas pour le parcours de musicien interprète. Pour les autres parcours, on manque d'indications précises.

La formation offre en L1 trois types de tutorat : accueil, accompagnement pédagogique et initiation à la recherche documentaire. Le système d'enseignants référents et le tutorat d'accueil et d'accompagnement maintiennent un contact étroit avec les étudiants. La mobilité internationale est encouragée : accueil de quatre à six étudiants Erasmus par année. Trois étudiants par an postulent pour un séjour Erasmus (Europe du Sud). Le nombre de postulants est relativement faible. Des échanges hors Erasmus s'effectuent ponctuellement avec le Canada et l'Amérique Latine.

L'ouverture de la formation vers des débouchés professionnels hors enseignement, parallèlement au maintien du parcours *Enseignement musical*, témoigne d'une très louable volonté de diversification des débouchés. L'enquête conduite par l'OVE en décembre 2012 sur le devenir des étudiants de L3 non réinscrits est très utile, mais elle ne porte que sur six étudiants, dont un a arrêté ses études. En ce qui concerne les cinq autres : un a déménagé et achève une licence dans une autre université, un a passé un concours et est entré dans un conservatoire, un est entré dans une école privée, un a pris un congé sabbatique, un est inactif. Point important : ces étudiants ne mettent jamais en cause la qualité de la formation reçue. Les données sur le taux d'insertion professionnelle, d'une part, et la réussite aux différents concours, de l'autre, sont insuffisantes, la formation n'étant pas dotée d'un dispositif spécifique de suivi des étudiants dans un milieu musical qui échappe en grande partie aux investigations générales de l'Observatoire de la Vie Etudiante. En L3, le pourcentage d'étudiants ayant validé leur licence (calculé, à partir des tableaux fournis, par rapport au nombre d'inscriptions pédagogiques en L3 est très satisfaisant : 80 % (2008-2009), 73 % (2009-2010), 83 % (2010-2011), 63 % (2011-2012). Les pourcentages d'étudiants diplômés de L3 effectuant une poursuite d'études en master, quel que soit l'établissement choisi, sont les suivants : 39 % (2008-2009), 58 % (2009-2010), 47 % (2010-2011), 45 % (2011-2012). On ignore le devenir des autres étudiants. Quant aux établissements spécialisés assurant la transition vers les carrières professionnelles de musicien interprète ou musicien enseignant, ils sont bien mentionnés, mais on ne dispose d'aucun suivi des étudiants qui les fréquentent. Ce suivi est très difficile à instaurer, mais il est indispensable pour donner une meilleure visibilité.

Le pilotage de la mention tient compte des observations déjà formulées quant à la professionnalisation et fait preuve d'une certaine modération et de sagesse en maintenant le parcours *Enseignement musical* et les passerelles entre les parcours. Les enseignants titulaires sont capables d'assurer une grande partie de la formation (parcours *Musique et musicologie* et parcours *Enseignement musical*). L'équipe est compacte, ce qui facilite le pilotage et la communication. Le parcours de *Musicien interprète* inclut des enseignants de la filière musicale spécialisée, dans le cadre du partenariat avec le conservatoire à rayonnement régional. Dans l'ensemble, la liaison entre le milieu universitaire et le milieu musical professionnel est fermement établie, mais il n'y a pas de dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants. Il n'y a pas non plus de conseil de perfectionnement au sens propre du terme, mais des réunions régulières au sein des différents conseils, pour assurer le bon fonctionnement de la formation.

Les recommandations de l'AERES ont été prises en compte, tant dans la présentation du dossier, avec un descriptif détaillé des enseignements, que dans l'organisation globale des trois parcours, l'organigramme de la formation et l'information des lycéens et étudiants. La fiche ADD (annexe descriptive au diplôme) est bien renseignée et la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) expose de façon complète les types d'emploi accessibles pour chaque parcours.

- Points forts :

- Formation cohérente, complète, bien structurée autour des trois parcours. Contenus adaptés aux objectifs visés, permettant d'acquérir réellement les compétences attendues.
- Progressivité de la spécialisation et maintien des passerelles avec le domaine *Arts, lettres, langues*.
- Richesse des activités musicales proposées, qualité de l'encadrement et de l'environnement musical professionnel (partenariats), ancrage solide dans le milieu musical régional et national.
- Partenariat avec le Lycée Jules Guesde où a été mise en place une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles option musique permettant une intégration d'étudiants en L3.

- Points faibles :

- Manque d'un dispositif spécifique pour observer le devenir des sortants et leur insertion professionnelle, notamment dans les carrières de musicien interprète ou d'enseignant artiste.
- Lisibilité et valorisation insuffisantes des compétences acquises en langues (certifications) et de leur place dans la carrière du musicien et du musicologue.
- Parcours enseignement affecté par l'affaiblissement actuel des recrutements et les difficultés de la mastérisation et de la mise en place des stages.
- Absence d'un conseil de perfectionnement.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de poursuivre le processus de professionnalisation tout en maintenant l'équilibre des contenus actuels et les trois parcours. Il serait souhaitable de développer une ou deux spécialités originales prenant appui sur les remarquables ressources musicales locales (ensemble de chant médiéval, Opéra, par exemple), en introduisant en L3 des éléments de pré-spécialisation qui trouveraient leur prolongement en master. Cela permettrait une meilleure articulation entre recherche musicologique et terrain.

La constitution d'un véritable conseil de perfectionnement et la mise en place d'une évaluation de la formation par les étudiants de la filière amélioreraient encore le pilotage de la mention.

Il serait souhaitable de préparer une plate forme d'enseignements sur laquelle pourrait se construire une formation intégrée complète, adossée à l'Université et à la mention, prolongeant ainsi le parcours de *Musicien interprète*, dans l'hypothèse où les collectivités locales et le ministère de la Culture s'engageraient dans cette voie.

Une politique très volontariste, associant tous les acteurs, pourrait redonner de l'élan au parcours *Enseignement musical*, en difficulté à Montpellier comme partout.

Il serait utile de valoriser la formation linguistique (certifications) en la reliant aux contenus musicologiques, afin de faciliter, outre la mobilité internationale des étudiants, l'accueil et la bonne compréhension de spécialistes et professionnels étrangers.

Outre l'Observatoire de la Vie Etudiante et en collaboration avec cet organisme, la mise en place d'un dispositif de suivi des étudiants, spécifique à cette mention et incluant l'établissement partenaire, serait hautement souhaitable, tant pour le pilotage de la mention que pour la bonne information des étudiants primo-entrants.



Observations de l'établissement



ARTS, LETTRES, LANGUES,
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

UNIVERSITÉ
PAUL-VALÉRY
MONTPELLIER 3

UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3

Route de Mende – 34199 Montpellier – CEDEX 5

Tel : 04 67 14 20 00 – Fax : 04 67 14 20 43

www.univ-montp3.fr

MONTPELLIER, le 02 juillet 2014

Affaire suivie par Matthieu Gayet
Directeur des études et de la scolarité
matthieu.gayet@univ-montp3.fr
0467142034

Anne Fraïsse
Présidente de l'université Paul-Valéry
Montpellier 3
A
Jean-Marc GEIB
Directeur de la section formation et
diplôme de l'AERES

Objet : Observation évaluation AERES

Monsieur le Directeur,

Pour donner suite à votre demande, je vous informe que nous n'avons pas d'observations particulières concernant cette Mention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente de l'Université

Anne Fraïsse